

Comité du SYANE du 11 décembre 2019

Réuni ce mercredi 11 décembre sous la Présidence de Jean-Paul AMOUDRY, le Comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a pris plusieurs décisions importantes :

- le renouvellement pour 30 ans du Contrat de concession de distribution et d'électricité avec Enedis et EDF,
- la réforme des statuts du SYANE pour permettre l'adhésion des Intercommunalités qui ont aujourd'hui en charge la transition énergétique,
- la validation – lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 – de l'engagement de la Phase 2 du Réseau public fibre optique Très Haut Débit de la Haute-Savoie.

SYNTHÈSE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF

Le SYANE a renouvelé le Contrat de concession pour une durée de 30 ans qui concède la distribution publique d'électricité à Enedis et la fourniture aux tarifs réglementés de vente à EDF.

Les négociations ont permis de définir de nouveaux objectifs permettant l'amélioration de la qualité de distribution, la sécurisation des infrastructures et le développement de la transition énergétique.

Les ambitions de performance visent à réduire le temps de coupure moyen par abonné de 91 minutes en 2017 à 75 minutes d'ici 2035.

Il est également prévu pour 2050 la suppression définitive des câbles papiers de Haute Tension A (HTA) et des fils nus aériens de Basse Tension (BT).

CHIFFRES CLÉS

30 ans

Durée du contrat

Réduction du temps de coupure
moyen par abonné à :

75 minutes /an

Objectif pour 2035

En 2017 : 91 minutes /an

RÉFORME DES STATUTS DU SYANE

Le projet de réforme statutaire a été adopté dans la perspective du prochain renouvellement des Conseils municipaux qui vont conduire au renouvellement des instances du SYANE et permettre l'adhésion des intercommunalités de Haute-Savoie qui ont désormais en charge la transition énergétique.

L'objectif est d'assurer une représentation et un fonctionnement équilibrés des instances du Syndicat, avec des délégués désignés par les collectivités de Haute-Savoie.

Complément d'information :

Créé en 1950, le SYANE a révisé ses statuts à sept reprises (1985, 2003, 2007, 2009, 2013, 2015, 2017) en lien avec le développement de ses activités dans l'exercice de ses compétences, pour répondre à l'évolution législative ou encore à celle de son périmètre.

PHASE 2 DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRÈS HAUT DÉBIT DÉPARTEMENTAL EN FIBRE OPTIQUE

Pour compléter le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit départemental en fibre optique, le SYANE va engager la construction de 179 000 prises au titre de la phase 2 et investir 115 M€.

Le Président du SYANE a signé le 16 juillet 2019 un avenant avec le délégataire Covage qui précise les conditions de prise en compte du déploiement de la Phase 2.

Afin d'atteindre l'objectif de couvrir 99,4% du territoire, le SYANE va lancer une demande de subvention permettant de réunir les 15M€ nécessaires auprès des Fonds pour la Société Numérique (FSN), ainsi qu'auprès du FEDER et du Département.

CHIFFRES CLÉS PHASE 2

179 000

Prises à construire

115 M€

Montant à financer par le SYANE

99,4%

Objectif de couverture du territoire

Contact presse :

Stéphane BAILLY
Responsable

Communication

04 50 11 16 19

communication@syane.fr

www.syane.fr

Le SYANE est un établissement public constitué par les communes et le Département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz en Haute-Savoie. À ce titre, il réalise d'importants travaux sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécommunications) pour le compte de ses communes adhérentes. 70 ans après sa création, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention dans les réseaux d'énergies (gaz, éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur), l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'aménagement numérique.